



Concours externe sur titres permettant l'accès au grade de psychologue de la fonction publique hospitalière

DECISION N° 376/2022 FIXANT LES DATES DES EPREUVES DU CONCOURS

Le directeur du Centre Hospitalier des Pyrénées,

Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique ayant trait aux attributions du Directeur ;

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment les articles relatifs à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le Décret 91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'Arrêté du 26 août 1991 fixant la composition du jury des concours sur titres prévu à l'article 3 du décret 91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière ;

Considérant la vacance de poste publiée sur le site de l'Agence Régionale de Santé en date du 28 avril 2022 ;

Considérant la décision n°194/2022 portant ouverture du concours et publiée en date du 13 juin 2022 ;

Considérant la décision n°356/2022 fixant la liste des candidats au concours et publiée en date du 25 août 2022 ;

Considérant la décision n°375/2022 fixant la composition du jury du concours et publiée en date du 20 septembre 2022 ;

DECIDE

Article 1 : Un concours externe sur titres est ouvert au Centre Hospitalier des Pyrénées de PAU afin de pourvoir 2 postes de psychologue.

Article 2 : Les épreuves du concours se tiendront aux dates suivantes :

- **Admissibilité : Vendredi 18 novembre 2022**
- **Admission : Jeudi 1^{er} décembre 2022**

A PAU, le 20 septembre 2022

Le Directeur,

Xavier ETCHEVERRY